FOCUS Bulletin

DANS CE NUMÉRO

* Décisions du Conseil
* Activités du Conseil
* Nouvelles du gouvernement
* Nouvelles du portefeuille
* Nouvelles de l'industrie
* Le saviez-vous?
* Prochaines réunions

Notes d'allocution du président, Bill Smirle

C'est un grand jour pour nous tous. En effet, nous sommes tous ici réunis, les membres et le personnel du Conseil, pour annoncer officiellement qu'à partir d'aujourd'hui, le Conseil national des produits agricoles portera désormais le nom de **Conseil des produits agricoles du Canada** (CPAC) et, en anglais, de **Farm Products Council of Canada** (FPCC).

Malheureusement, l'honorable **Gerry Ritz**, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, qui est également responsable de notre organisation, ne peut être ici avec nous en raison d'engagements préalables, mais il m'a demandé de vous transmettre ses meilleurs vœux.

Nous avons modifié l'appellation de notre organisation afin de respecter la norme du gouvernement du Canada relative à l'image de marque.

Je considère toutefois ce changement de nom comme beaucoup plus qu'une exigence administrative. Elle marque le début d'une ère au cours de laquelle nous nous engageons à nous réinventer grâce à la collaboration et au leadership et ce, conformément aux objectifs du Plan stratégique du CPAC pour 2009-2012. Cet engagement revêt une importance particulière dans le contexte des changements actuels. Il nous permet notamment d'être mieux positionner pour aider le secteur à relever les défis futurs.

Il est important pour nous de faciliter ces changements si nous voulons être en mesure de jouer à fond le rôle qui nous est imparti par la loi.

suite page 2

COMMENTAIRES ou QUESTIONS

Conseil des produits agricoles du Canada
Édifice Canada, 10e étage
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
Courriel : **fpcc-cpac@agr.gc.ca**
Site Web : **www.fpcc-cpac.gc.ca**
Téléphone : (613) 995-6752
Télécopieur : (613) 995-2097
Téléscripteur/ATME : (613) 943-3707

Rédaction/Création :
Chantal Lafontaine

Canada

Photo : Les membres et le personnel du Conseil au dévoilement du nouveau nom (photographe : Martin Lipman)

Nous nous devons d'adopter une attitude tournée vers l'avenir en offrant une expertise et en stimulant la pensée innovatrice et favorisant l'élaboration de solutions.

En adoptant une nouvelle approche pour la réalisation de nos activités, nous serons mieux en mesure de réaliser notre mission, c'est-à-dire aider le secteur à relever les défis et mettre en pratique nos valeurs sur le plan de la communication, de l'intégrité, de l'innovation et du professionnalisme.

Mais plus important encore est la collaboration soutenue avec tous nos partenaires et l'interaction accrue avec les offices nationaux et les intervenants de l'industrie ainsi qu'avec tous les ordres de gouvernement.

Nota : Veuillez prendre note que, pour tenir compte de la nouvelle appellation, l'adresse du site Web ainsi que l'adresse de courriel du CPAC ont été modifiées et se lisent dorénavant comme suit : **www.fpcc-cpac.gc.ca** et **fpcc-cpac@agr.gc.ca**, respectivement.

Affaires du Conseil (Décisions)

Éleveurs de dindon du Canada

Modification du règlement administratif no 4

Le 24 juillet, le Comité de réglementation du Conseil des produits agricoles du Canada a approuvé le projet de modification de l'indemnité de déplacement (proposé aux termes du paragraphe 1, A) du règlement administratif no 4 des Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC), qui prescrit un examen annuel fondé sur les indemnités de déplacement prévues par le Conseil du Trésor du Canada.

À la suite de l'examen, l'indemnité de déplacement versée aux administrateurs des ÉDC a été réduite en 2009, passant de 0,50 $ à 0,49 $ du kilomètre.

Réunion du Conseil et journée de réflexion – Les 30 et 31 juillet

Demande d'audience publique du CCTOV

Le 9 juillet 2009, en vertu du paragraphe 8(2) de la Loi sur les offices des produits agricoles, le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) a déposé une demande d'audience publique concernant le système d'allocation des contingents nationaux pour la commercialisation du poulet.

Au cours de la réunion du Conseil du 30 juillet, après un examen et une discussion approfondis, le Conseil a rejeté la demande du CCTOV, arrivant à la conclusion que la tenue d'une audience publique ne serait pas dans le meilleur intérêt du public à ce moment, compte tenue des exigences d'un tel processus, des ressources connexes et de l'existence du Comité de surveillance, un comité de l'industrie mis sur pied dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures concertées visant à améliorer le système d'allocation des Producteurs de poulet du Canada (PPC). Le Conseil croit que c'est la meilleure décision.

Atelier de réflexion des membres

Processus de gouvernance et prise de décision

Dans le cadre du plan stratégique 2009-2012, les membres du Conseil se sont réunis les 30 et 31 juillet pour discuter, explorer et déterminer des avenues possibles permettant d'améliorer la gouvernance et le processus décisionnel au sein du CPAC.

En améliorant la gouvernance et le processus décisionnel au sein du Conseil, on s'assure que les décisions qu'il prend sont crédibles et justifiables, que les offices nationaux fonctionnent dans un contexte bien compris et transparent, que les activités du Conseil sont menées de façon transparente et que le service à la clientèle est amélioré.

Les procédures actuelles utilisées par le Conseil pour autoriser les règlements sur le contingentement et des ordonnances sur les redevances à payer de prélèvements du Conseil ont fait l'objet d'un examen approfondi.

Comme étape préliminaire, l'ensemble de questions servant à déterminer l'autorisation préalable des règlements sur le contingentement des offices a fait l'objet d'un examen, et une nouvelle liste a été élaborée pour les ordonnances sur les redevances à payer.

Pour respecter notre engagement dans le plan stratégique du CPAC, la série de questions a été distribuée aux intervenants aux fins de commentaires et de suggestions. La contribution de nos partenaires est importante, car nous estimons que les questions peuvent aussi leur servir à préparer les renseignements et la justification qu'ils doivent fournir lors des demandes d'autorisation préalable des règlements sur le contingentement et des ordonnances sur les redevances à payer.

Lors de la réunion de septembre du Conseil, les membres ont reporté l'approbation des questions à la prochaine réunion, qui devrait se tenir du 28 au 29 octobre, afin d'allouer plus de temps aux offices nationaux et aux intervenants de formuler des commentaires.

Réunion du Conseil du 13 août

Producteurs de poulet du Canada

Modification du Règlement sur le contingentement de la commercialisation du poulet pour la période A-93

Le CPAC s'est réuni le 13 août 2009. Lors de cette réunion, on a examiné à nouveau la requête présentée le 29 juillet 2009 par les PPC demandant l'approbation préalable des modifications apportées au Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du poulet pour la période A-93.

suite page 4

À la lumière des renseignements supplémentaires fournis par les PPC ainsi que des préoccupations soulevées par l'Association canadienne des transformateurs de volaille (ACTV) et le CCTOV concernant l'allocation demandée, le Conseil a procédé à une analyse approfondie de la situation et a décidé d'approuver les contingents proposés par les PPC pour la période A-93.

Cependant, le Conseil s'inquiétait du fait que les indicateurs fournis par les PPC n'expliquaient pas clairement qu'elles étaient les conditions prévues des marchés et de l'économie pour la période en cause ou comment l'allocation demandée pourrait favoriser une industrie solide, rentable et concurrentielle de production et de commercialisation du poulet au Canada. L'absence d'une compréhension commune des indicateurs de marchés et de leur pertinence pour évaluer les conditions futures des marchés entravent clairement le processus d'établissement des contingents.

Le Conseil continue de croire qu'on aurait dû fixer des contingents plus modestes pour la période A-93. Cependant, la perspective à court terme inhérente au processus d'allocation des PPC réduit grandement la possibilité de corriger les marchés ou de répondre aux préoccupations des intervenants en temps voulu tout en assurant un processus établi. La brièveté des échéances rend le processus de traitement des plaintes inefficace et cette situation doit être corrigée si l'on veut que le système fonctionne de façon équitable, transparente et correcte.

À cet effet, le Conseil a été encouragé par les discussions qui ont suggérés des contingents plus modestes qui doivent être fixés pour la période A-94 et a estimé que ceux-ci pourraient contribuer à corriger les conditions des marchés pour les intervenants en aval à l'automne 2009. Cependant, on s'interroge sur les conditions et la volatilité des marchés pour les prochains mois; par conséquent, le Conseil s'attend à ce que les PPC surveillent la situation étroitement et prennent ces facteurs en considérations lors de l'établissement des allocations futures.

Le Conseil continue de croire que les nombreuses plaintes et les lettres des intervenants faisant état de préoccupations à l'égard des décisions relatives au contingentement prises ces dernières années montrent que le processus d'établissement des contingents est affecté par des problèmes systémiques importants.

Le Conseil estime que le Comité de surveillance constitue le meilleur outil pour régler ces problèmes et est encouragé par les efforts soutenus de tous les membres du Comité qui œuvrent activement pour corriger ces problèmes, pour faire en sorte que le système de gestion de l'offre fonctionne dans le meilleur intérêt de tous les intervenants, du producteur au transformateur.

ANNEXE
(articles 1, 5 et 7 à 10)

LIMITES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DU POULET POUR LA PÉRIODE COMMENÇANT LE 16 AOÛT 2009 ET SE TERMINANT LE 10 OCTOBRE 2009

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
Article	Province	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux (en poids vif) (kg)	Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux d'expansion du marché (en poids vif) (kg)
1.	Ont.	67 115 757	2 145 000
2.	Qc	54 771 356	5 665 000
3.	N.-É.	7 254 925	0
4.	N.-B.	5 806 064	0
5.	Man.	8 546 097	451 188
6.	C.-B.	29 501 842	2 455 000
7.	Î.-P.-É.	753 729	0
8.	Sask.	7 265 121	1 017 117
9.	Alb.	18 579 067	600 000
10.	T.-N.-L.	2 864 347	0
Total		202 458 305	12 333 305

Éleveurs de dindon du Canada

Modification au Règlement sur le contingentement de la commercialisation du dindon, 1990

Le 13 août, les membres du Conseil ont approuvé les modifications proposées au Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon pour la période de contrôle 2009-2010, qui établit le contingent fédéral à 167 595 131 kg (369 484 065 lb), soit une réduction de 2,5 Mkg par rapport au contingent approuvé en mai 2009.

En mai 2009, le Conseil a approuvé une modification du Règlement des ÉDC qui établissait les contingents fédéraux à 170 059 265 kg, soit une diminution de 2,2 Mkg par rapport à la demande initiale pour 2009-2010. Jusqu'à maintenant, la réduction des contingents demandée en 2009-2010 totalise 4,7 Mkg et a été rendue nécessaire en raison des faibles conditions du marché.

Les contingents pour les oiseaux entiers ont été réduits de 2,5 Mkg, passant de 73 111 683 kg à 70 611 683 kg, en raison des mauvaises conditions du marché. La situation nécessite un rajustement à la hausse des contingents des éleveurs multiplicateurs de 35 866 kg.

ANNEXE

(article 1)

ANNEXE
(paragraphes 5(2) et (3))

PÉRIODE RÉGLEMENTÉE COMMENÇANT LE 26 AVRIL 2009 ET SE TERMINANT LE 24 AVRIL 2010

Article	Colonne 1 Province	Colonne 2 Livres de dindon
1.	Ontario	160 944 104
2.	Québec	74 545 516
3.	Nouvelle-Écosse	9 621 896
4.	Nouveau-Brunswick	7 661 345
5.	Manitoba	26 199 796
6.	Colombie-Britannique	45 589 858
7.	Saskatchewan	12 218 629
8.	Alberta	32 702 921
TOTAL		369 484 065

Réunion du Conseil – Les 29 et 30 septembre

Producteurs de poulet du Canada

Modification du Règlement sur le contingentement de la commercialisation du poulet pour la période A-94

Le 30 septembre le Conseil a approuvé la modification du Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du poulet qui établit un contingent intérieur de 192 788 823 kg, poids vif, et un contingent d'expansion des marchés de 13 115 949 kg, poids vif, pour la période commençant le 11 octobre 2009 et se terminant le 5 décembre 2009.

ANNEXE
(articles 1, 5 et 7 à 10)
LIMITES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DU POULET POUR LA PÉRIODE COMMENÇANT LE 11 OCTOBRE 2009 ET SE TERMINANT LE 5 DÉCEMBRE 2009

Article	Colonne 1 Province	Colonne 2 Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux (en poids vif) (kg)	Colonne 3 Production assujettie aux contingents fédéraux et provinciaux d'expansion du marché (en poids vif) (kg)
1.	Ont.	63 953 214	3 205 000
2.	Qc	52 190 490	5 705 000
3.	N. -É.	6 854 951	0
4.	N. -B.	5 532 479	0
5.	Man.	8 143 398	451 188
6.	C. -B.	28 111 694	1 895 000
7.	Î. -P. -É.	738 803	0
8.	Sask.	6 855 437	959 761
9.	Alb.	17 703 607	900 000
10.	T. -N. -L.	2 704 750	0
Total		192 788 823	13 115 949

Affaires du Conseil
(Activités)

Révisions judiciaires

Le Conseil se penche présentement sur trois révisions judiciaires de la cour fédérale.

suite page 6

Les Producteurs de poulet du Canada ont déposé deux demandes de révision judiciaire auprès de la cour fédérale le 10 août 2009 et le 2 septembre 2009. La troisième demande a été déposée par Highland Produce le 3 septembre 2009.

La première demande exige que la décision du Conseil rendue le 10 juillet 2009 de ne pas approuver les contingents de la période A-93 soit renversée et que le Conseil procède à une nouvelle étude des contingents. La deuxième exige que la décision du 30 juillet 2009 de rejeter la demande d'audience publique présentée par le CCTOV soit infirmée.

Enfin, la troisième demande, présentée par Highland Produce Ltd., exige que la décision du Conseil du 30 juillet de rejeter la plainte déposée par l'entreprise soit cassée et que le Conseil examine à nouveau la plainte.

Réunion de l'ANRA – Le 9 septembre

L'Association nationale des régies agro-alimentaires (ANRA) a tenu une réunion le 9 septembre à Ottawa. On y a discuté principalement de l'adoption du document sur les principes de l'ANRA et du plan de distribution, du plan d'activités de l'ANRA et de l'avancement des travaux du Comité de surveillance ainsi que de la question du déplacement entre les provinces en vue de préparer la séance qui s'est tenue le lendemain.

Atelier sur les contingents tarifaires et les déplacement interprovinciaux et réunion du Comité de surveillance

Dans le cadre des travaux du Comité de surveillance de l'industrie, une séance d'information a été organisé le 10 septembre 2009 dans la région de la Capitale nationale pour discuter plus à fond des questions relatives aux importations assujetties aux contingents tarifaires.

La séance d'information a permis aux 115 participants de mieux comprendre les systèmes de contingents tarifaires et d'importations supplémentaires pour le poulet en ce qui touche le processus d'établissement des contingents dans l'industrie canadienne du poulet. La séance comprenait entre autres une discussion en table ronde pour examiner les répercussions de ces programmes sur le processus d'établissement des contingents et examiner les possibilités d'améliorer le processus dans son ensemble.

À la suite de la réunion, l'ANRA a animé une discussion sur la situation actuelle en ce qui concerne les déplacements interprovinciaux des poulets vivants et de la nécessité d'examiner les solutions possibles.

La réunion a permis de conclure que les intervenants du secteur sont les mieux placés pour examiner cette question. D'autres réunions entre les producteurs et les transformateurs de l'Ontario et du Québec auront lieu au cours des prochaines semaines.

Depuis sa création, le comité de surveillance a tenu onze réunions, la dernière ayant eu lieu le mardi 6 octobre. Les travaux du Comité se poursuivent et d'autres réunions sont prévues les 16 novembre et 9 décembre.

Nouvelles du portefeuille

Renouvellement du mandat de Gill Shaw à FAC

En août, le ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'honorable **Gerry Ritz**, a annoncé le renouvellement du mandat de **Gill Shaw** comme président du conseil d'administration du Financement agricole Canada (FAC).

Pour en savoir davantage sur Financement agricole Canada, veuillez consulter le site **www.fcc-fac.ca**.

Nouvelles du gouvernement

Distribution aux agriculteurs des avis de dépôt dans le cadre d'Agri-investissement

Le 14 septembre 2009, les avis de dépôt relatifs au programme *Agri-investissement* ont été envoyer par la poste aux producteurs pour les informer des montants pouvant être déposés dans leurs comptes respectifs *Agri-investissement* afin d'avoir droit à une contribution de contrepartie du gouvernement.

Agri-investissement offre aux producteurs une protection souple contre les faibles baisses de revenus ainsi qu'une aide à l'investissement permettant d'atténuer les risques ou d'augmenter les revenus du marché.

Les producteurs déposent dans un compte créé aux termes du programme un montant correspondant à un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles et reçoivent des contributions de contrepartie des gouvernements fédéral et provincial.

Ces avis informeront les producteurs du montant de dépôt équivalent ainsi que du solde courant du compte. Les producteurs doivent effectuer un dépôt dans les 90 jours suivant la date d'envoi de l'avis de dépôt. Ils peuvent retirer des fonds en tout temps durant l'année.

Agri-investissement est mis en œuvre par AAC dans toutes les provinces, sauf au Québec, où le programme est administré par La Financière agricole. *Agri-investissement* est un programme de gestion des risques de l'entreprise relevant de *Cultivons l'avenir*, une initiative fédérale-provinciale-territoriale.

Pour de plus amples renseignements sur le programme Agri-investissement, les producteurs peuvent visiter le site Web du programme à l'adresse **www.agr.gc.ca/agriinvest** ou communiquer avec l'AAC au numéro sans frais 1-866-367-8506.

Mise au point d'une stratégie pour la viande en Alberta

Le ministère de l'Agriculture de l'Alberta a mis en ligne un nouveau site Web expliquant la stratégie particulière pour le bétail et la viande.

Le site Web fournit des précisions sur le nouveau plan de mise en œuvre de la stratégie de l'Alberta pour le bétail et la viande et sur la façon dont cette province pourra tirer partie des possibilités qui existent sur le marché mondialisé.

Le site vise également à faire le point sur les plans de traçabilité de la province et l'élaboration d'un système d'échange d'information. Selon un des porte-parole du ministère, l'apport des divers spécialistes de l'industrie est accessible par le biais de liens vidéos et une galerie multimédia illustre tout ce que l'Alberta peut offrir.

La stratégie pour le bétail et la viande, annoncée en juin de l'année dernière, est considérée comme un partenariat entre les producteurs, les engraisseurs et les transformateurs de bétail et le ministère de l'Agriculture de la province, l'*Agriculture Finance Services Corporation* (AFSC) et l'*Alberta Livestock and Meat Agency* (ALMA), l'organisme responsable de l'administration de la stratégie.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse : **http://alms.alberta.ca/alms/app113/almspage1a.html**

Le ministre Day ouvre des portes aux entreprises canadiennes

Le ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, l'honorable **Stockwell Day**, a inauguré aujourd'hui un nouveau bureau commercial du Canada à Recife, au Brésil. Ce nouveau bureau viendra mettre à profit les liens grandissants entre les deux pays sur le plan du commerce et de l'investissement, et accroître la présence du Canada au Brésil, l'économie la plus importante et la plus diversifiée d'Amérique latine.

Le nouveau bureau tirera profit des mesures que le gouvernement de l'État du Pernambouc a prises expressément pour relancer la région. L'État veut attirer des investissements étrangers à long terme au moyen d'incitatifs fiscaux afin de favoriser l'essor considérable de la région et, en particulier, du port de Suape, un complexe commercial, industriel et portuaire qui constitue l'une des principales plaques tournantes du transport maritime en Amérique du Sud.

Pour en savoir davantage sur la visite du ministre Day au Brésil, prière de consulter la page Web sur la visite ministérielle au Brésil et en Équateur à l'adresse suivante : **www.international.gc.ca**.

Nouvel accès au marché du panama pour le bœuf et le porc canadiens

Depuis le début d'août, les exportateurs de bœuf canadiens auront accès au marché du Panama pour la première fois depuis 2003. **Stockwell Day**, ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique, et **Gerry Ritz**, ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, ont confirmé que le Panama a approuvé le système d'inspection des viandes du Canada et qu'il a levé l'interdiction, imposée en 2003, d'importer du bœuf canadien en raison de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Le fait que le système d'inspection des viandes du Canada ait été approuvé par le Panama et que le Canada ait maintenant accès au marché de ce dernier est important.

Nos exportateurs peuvent maintenant y expédier du bœuf et du porc provenant de n'importe quel établissement canadien de transformation de la viande agréé par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement investit dans l'initiative de l'image de marque

Le 17 septembre 2009, le gouvernement du Canada a investit 32 millions de dollars dans la promotion de l'image de marque Canada afin que la feuille d'érable figure sur les produits de première qualité des agriculteurs canadiens et afin d'augmenter les ventes dans le monde.

L'initiative de promotion de l'image de marque permettra de financer les analyses de marché, les campagnes de publicité et les recherches sur l'opinion publique afin de mettre en valeur les produits agricoles canadiens de première qualité.

suite page 9

Elle permettra d'accroître le succès obtenu sur les marchés clés et le travail se fera en étroite collaboration avec l'industrie.

Pour en savoir davantage sur l'image de marque Canada, veuillez faire votre demande par courriel à **marquecanada@agr.gc.ca**

Nouvelles de l'industrie

Un site Web offre de l'information sur le bœuf aux producteurs de bœuf

Le Centre d'information sur le bœuf (CIB) a lancé un nouveau site Web qui offre de l'information sur le bœuf à un autre secteur de l'industrie, soit les producteurs de bovins. Hébergé sur le site Web de la *Canadian Cattlemen's Association* (CCA), le nouveau site s'adresse aux intervenants du CIB, principalement aux producteurs de bœuf canadien, ainsi qu'à l'industrie et au gouvernement, de même aux médias spécialisés en agriculture.

Le Centre d'information sur le bœuf (CIB), qui est la division de développement du marché du bœuf de la CCA, se concentre principalement sur trois domaines de priorité au Canada et aux États-Unis : maximiser la valeur totale réalisée par le secteur grâce à l'optimalisation de la valeur des carcasses, accroître la part des marchés au sein des principaux marchés et segments de marché et accroître la sensibilisation à l'endroit de l'avantage du bœuf canadien.

Le site, qui offre aussi un aperçu des travaux du CIB, hébergera une quantité importante de nouveau contenu au cours des prochains mois et présentera un format qui sera accessible à presque la totalité des producteurs de bœuf ayant une connexion Internet.

Le nouveau site offrira également aux producteurs de bœuf du pays l'accès à de l'information sur le CIB, ainsi que des histoires et des articles d'intérêt sur la façon dont les sommes recueillies par le biais de prélèvements sont investies.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : **www.bic.cattle.ca**

Le saviez-vous? AAC offre un Coin des étudiants?

Pour en savoir davantage sur l'agriculture, ses produits et les aliments que nous mangeons, consultez les diverses sections du Coin des étudiants d'AAC.

On y trouve des renseignements intéressants et des rubriques diversifiées sur l'agriculture au Canada, les devoirs, les activités amusantes, la science expliquée, la Tomatosphère, le Musée de l'agriculture du Canada, les jeux sur l'environnement et les cercles 4-H du Canada.

Consultez le site Web d'AAC à : **www.agr.gc.ca**

Prochaines réunions - 2009

Octobre 2009

Du 20 au 23 octobre	Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volaille	Ottawa
Du 28 au 29 octobre	Conseil des produits agricoles du Canada	Ottawa

Novembre 2009

Les 4 et 5 novembre	Producteurs d'œufs du Canada	Ottawa
Les 12 et 13 novembre	Producteurs de poulet du Canada	Ottawa
Du 17 au 19 novembre	Producteurs d'œufs d'incubation du Canada	Ottawa